



VOISINS GRS

FICHE D'INSCRIPTION 2013 – 2014

<u>GYMNASTE</u>	<i>Groupe de GRS :</i> _____
Nom : _____	Prénom : _____
Date de naissance : _____	
Adresse : _____	
☎ : _____	
Adresse électronique : _____	

<u>PERE</u>	Nom : _____	Prénom : _____
Adresse : (si différente de celle de la gymnaste) _____		

☎ : Domicile : _____	Mobile : _____	
Adresse électronique : _____		
<u>MERE</u>	Nom : _____	Prénom : _____
Adresse : (si différente de celle de la gymnaste) _____		

☎ : domicile _____	Mobile : _____	
Adresse électronique : _____		

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- * 1 **enveloppe timbrée** à votre adresse.
 - * 1 **certificat médical**, datant de moins de 3 mois, de non contre-indication à la pratique de la GRS.
- Si la gymnaste est inscrite en « cours de compétition » le certificat médical doit attester l'aptitude à participer aux compétitions en GRS.

ATTENTION : aucune gymnaste ne sera acceptée sans certificat médical

- * 1 **photo d'identité** (pour les gymnastes inscrites en compétition)
- * les feuilles « **autorisation de soins médicaux** »
- « **Autorisation de publication sur le site – Droit à l'image** »
- * le **règlement des cours** (chèque ou espèces)
- * 1 **CD par enchaînement** (pour les gymnastes en compétition)



AUTORISATION DE SOINS MEDICAUX

Je, soussigné(e) _____
(nom et prénom de la personne exerçant l'autorité parentale)

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

☎ domicile : _____ ☎ bureau : _____

autorise les responsables du club « Voisins GRS » à faire donner tous les soins médicaux et chirurgicaux qui pourraient être nécessaires en cas d'accident, intervention chirurgicale urgente, maladie contagieuse ou toute autre affection grave, après consultation d'un praticien au gymnaste à

Nom : _____ Prénom : _____

Née le _____

Je m'engage à rembourser à « Voisins GRS » l'intégralité des frais médicaux et pharmaceutiques déboursés éventuellement pour mon compte.

En mon absence, la personne à prévenir en cas d'urgence est :

Nom _____ lien de parenté _____

☎ domicile : _____ ☎ bureau : _____

☎ portable : _____

OBSERVATIONS PARTICULIERES

que vous jugez utile de communiquer à l'équipe de « Voisins GRS ».
(Traitement en cours, précautions à prendre, allergies, médicaments non autorisés...)

Fait à _____ le _____

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »



REGLEMENT INTERIEUR

OBJET DE L'ASSOCIATION

L'association « Voisins GRS » est une association loi 1901, affiliée à la FFG (Fédération Française de Gymnastique), dont l'objet est la pratique de la Gymnastique Rythmique et Sportive (GRS) et de sports connexes.

A travers ses activités, l'association porte ses valeurs : esprit d'équipe, plaisir et respect, mais aussi rigueur, autonomie et goût de l'effort.

Aucun autre message, de quelque nature que ce soit (notamment religieux, commercial ou politique) ne sera toléré.

INSCRIPTION

Est membre du club toute personne, pratiquante ou non pratiquante, à jour du paiement de l'adhésion.

Pour les membres pratiquants, l'inscription comprend :

- l'adhésion individuelle destinée à couvrir les frais de fonctionnement administratifs et la licence FFG comprenant une assurance,
- une cotisation annuelle destinée à couvrir les frais d'enseignement.

En outre,

- les gymnastes en pré-compétition et en compétition engagées en compétitions "individuelles" donneront le cas échéant une participation financière destinée à couvrir les frais de nettoyage et d'entretien des justaucorps prêtés par le club
- une participation financière pour des stages facultatifs organisés pendant les vacances. sera demandée.

En cas d'arrêt de la pratique sportive en cours d'année, seule la cotisation pourra être remboursée au prorata des cours manqués (pour un minimum d'1 trimestre) et ce, seulement dans les deux cas suivants :

- arrêt sur prescription médicale,
- déménagement hors commune.

L'inscription à l'association implique l'accord total et sans restriction du présent règlement intérieur.

Lors de l'inscription, il est obligatoire de remettre :

- une fiche d'inscription dûment remplie et signée avec les feuilles « soins médicaux » et « droit à l'image »
- 1 certificat médical de – 3 mois attestant de **l'aptitude à la pratique de la GRS en compétition**,
- le paiement des cours (chèque(s) ou espèces) pour l'année complète.

Tous les documents cités ci-dessus doivent impérativement être remis à un des membres du comité directeur au plus tard au 1^{er} cours.

En cas de non-paiement ou d'absence de certificat médical, la gymnaste est automatiquement exclue des cours et des compétitions par un membre du comité directeur jusqu'à régularisation.

ORGANISATION DES ACTIVITES

Respect des horaires

- Les gymnastes sont prises en charge par les entraîneurs selon des horaires communiqués lors de l'inscription ou lors du redémarrage des cours.
- Les cours démarrent à l'heure indiquée, les gymnastes doivent se rendre au vestiaire au minimum 10 minutes avant.
- Ces horaires pourront être aménagés en fonction de certaines manifestations. Les familles en seront préalablement informées.

Assiduité

- La présence des gymnastes est nécessaire pour tous les entraînements qui leur sont réservés.
- En cas d'absence d'une gymnaste, les parents ou la gymnaste sont priés d'en informer la secrétaire du club au 06 75 06 71 80 ou grs.voisins@gmail.com.

Déroulement des activités

- Aucune intervention extérieure n'est admise pendant le déroulement des cours qui sont placés sous la responsabilité de l'encadrement technique.
- Les vestiaires sont strictement réservés aux gymnastes.
- Les parents ne sont pas autorisés à assister au cours.

Responsabilités

- Les entraînements sont assurés par des moniteurs supervisés par un éducateur titulaire d'un brevet d'état.
- Avant et après les heures d'entraînement, les gymnastes ne sont pas sous la responsabilité du club. Les parents doivent les accompagner jusqu'à leur prise en charge par l'encadrement technique et les récupérer à l'issue des cours. Les parents qui n'accompagnent pas leur enfant jusqu'à la salle le font sous leur propre responsabilité.
- En cas de déplacement pour les compétitions, activités diverses et stages, des mesures spécifiques seront mises en place.

MANIFESTATIONS

Manifestations

- Pour le bon fonctionnement du club, il est souhaitable que les parents s'engagent à participer au moins à une manifestation par an (niveau administratif, logistique, sportif,...).

Gala

- Le club de Voisins GRS organise chaque année un gala de fin d'année. La présence des gymnastes est obligatoire y compris lors des 2 répétitions générales dont les dates seront consultables sur le site et le tableau d'affichage du gymnase. Les parents sont sollicités pour aider à confectionner des costumes.

VOLS OU DEGRADATIONS

Les parents sont invités à ne confier aux gymnastes ni objet de valeur, ni somme d'argent lors des entraînements ou des compétitions. L'association ne pourra être tenue pour responsable des vols qui pourraient avoir lieu en particulier dans les vestiaires du gymnase.

Les gymnastes sont tenues de respecter les installations et le matériel mis à leur disposition ainsi que le règlement intérieur du gymnase qu'elles fréquentent.

Tout vol ou dégradation volontaire des installations sera considéré comme une faute grave, susceptible de conduire à la radiation de l'association par le comité directeur après audition de l'auteur des faits et de ses parents. La sanction de radiation n'est pas exclusive d'éventuelles poursuites.

TENUE DES GYMNASTES

- Les gymnastes doivent, en toutes circonstances, avoir une attitude et une tenue correctes dans le gymnase et à ses abords, respecter les cadres, les autres pratiquants et le personnel du gymnase

- Pour les entraînements, il est nécessaire d'avoir une tenue adaptée et les cheveux attachés :

Cours baby	débardeur et cycliste noir, chaussettes
Cours loisirs	débardeur et short noir, chaussettes
Cours pré-compétition et compétition	débardeur, brassière noire et short noir et chaussons ½ pointes

(En hiver, possibilité de mettre gilet (pull) et collant.)

La tenue d'entraînement sera demandée au gala.

ENCADREMENT TECHNIQUE

L'encadrement technique composé d'un ou de plusieurs éducateurs et de moniteurs, décide de l'affectation des gymnastes dans les différents groupes.

En cours d'année, à la demande du responsable technique, un certificat médical pourra être demandé en cas de contre-indication.

Sur sa demande, et après avis de l'encadrement technique et du bureau, un adhérent peut être inscrit aux cours de cadre et de juge. Les frais d'inscription aux cours qui en découlent sont pris en charge par le club. En échange, l'adhérent s'engage, soit à entraîner une équipe, soit à officier comme juge désigné par le club dans les compétitions, pendant deux saisons. Les frais d'inscriptions devront être remboursés si les engagements pris vis à vis du club ne sont pas remplis. Ils seront remboursés à moitié si les engagements ne sont remplis que pendant une année sportive.

Les parents qui assistent aux compétitions ne doivent en aucun cas s'immiscer dans leur déroulement.

Les gymnastes doivent respecter les prescriptions des convocations à chaque compétition.

Tenues

- Justaucorps d'ensemble (dont l'entretien et le nettoyage impliquent une participation financière (cf « inscriptions »)).
- Justaucorps individuel à la charge de la gymnaste ou prêté par le club (aux mêmes conditions de prêt).

Engins

- Le club fournit les engins pour les ensembles. En cas de perte, les gymnases devront rembourser le prix d'un engin neuf. En cas de dégradation, il sera demandé une compensation financière.
- Les gymnastes qui pratiquent la compétition en individuel doivent disposer de leur propre matériel.

Déplacements

- Pour les déplacements dans le département, la région ou la zone, il sera fait appel à la bonne volonté des familles pour accompagner les gymnastes, sauf demande du Club de faire un déplacement collectif des gymnastes, auquel cas, le transport sera pris en charge par le Club. Les gymnastes devront impérativement respecter les dates et horaires donnés par l'encadrement technique.

- Pour les déplacements nationaux ou internationaux, les autorisations de transport, de sortie du territoire, d'intervention médicale ou chirurgicale seront demandées aux parents. L'intégralité des frais engagés par les entraîneurs ou l'équipe encadrante sera à la charge du Club. En ce qui concerne les gymnastes, une participation financière forfaitaire sera demandée aux familles sur décision du Bureau. Le reste sera pris en charge par le club.

En cas de désistement tardif d'une gymnaste, en particulier pour les ensembles, les conséquences pour le club sont importantes d'un point de vue sportif et financier. Aucun désistement ne sera donc accepté sans motif valable. En cas de manquement à cette règle, les sanctions financières encourues par le club seront à la charge des familles, d'autres sanctions pouvant également être prises par le club.

COMMUNICATION

Les informations concernant la vie du club sont disponibles sur son site internet officiel "voisinsgrs.free.fr".
L'utilisation de la correspondance électronique sera privilégiée.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur du club de Voisins GRS

Date :

Signature de la gymnaste :

Signature des parents :

DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e) _____

représentant légal de _____

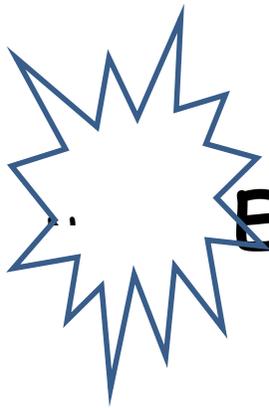
refuse que toute photographie de ma fille en entraînement ou compétition soit utilisée sur le site internet du club.

Date :

Signature de la gymnaste :

Signature des parents :

GROUPE	JOUR	HORAIRES	LIEU
BABIES 4/5 ans (09/08)	Samedi	10H/11H	Parc Maurice Laure
	un 2ème groupe sera ouvert aux Pyramides s'il y a beaucoup d'inscrits... (regroupement par âge)		
LOISIRS 6/7 ans (07/06)	Jeudi	17H30 /19H	«Les Pyramides»
	Samedi	11H/12H30	Parc Maurice Laure
LOISIRS 8/9 ans (05/04)	Mardi	17H /18H30	«Les Pyramides»
LOISIRS 10/14ans (03/02/01/00)	Mercredi	17H/18H30	«Les Pyramides»
PRE-COMPETITION (06/05/04)	Mardi	17H/18H30	«Les Pyramides»
COUPE FORMATION 3 (05/04/03)	Lundi	17H/18H30	«Les Pyramides»
	Mercredi	16H/17H45	Parc Maurice Laure
1ère année compétition <i>Minimes (02/01)</i>	Mercredi	17H45/19H30	Parc Maurice Laure
	Samedi	9H/11H15	«Les Pyramides»
1ère année compétition <i>Cadettes (00/99) et PLUS</i>	Mercredi	18H/20H	«Les Pyramides»
	Samedi	11H15/13H30	«Les Pyramides»



Eveil gymnique: 2/4ans (2009/2011)

Cours le mercredi matin entre 9h30 et 11h55 (*cours de 45 minutes répartis par âge*)

Développer harmonieusement la motricité et la proprioception des enfants pour favoriser leur autonomie, leur socialisation par des activités ludiques (parcours, jeux ...) en présence des parents.

Adultes: dès 18ans

Cours le mercredi 12H15/13H15

Echauffement dynamique en musique suivi d'une initiation aux différents engins.

TARIFS SAISON 2013/2014

INSCRIPTION	EVEIL GYMNIQUE	BABIES	LOISIRS	PRE-COMPETITION et COMPETITION 1 cours / semaine	CF3 et COMPETITION 2 cours / semaine	COMPETITION 3 cours / semaine	COMPETITION 4 cours / semaine	ADULTES
-------------	----------------	--------	---------	---	---	----------------------------------	----------------------------------	---------

Adhésion obligatoire	51 €	51 €	51 €	62 €	62 €	65 €	65 €	51 €
-----------------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

L'adhésion englobe les frais administratifs (affiliation et licence FFG, assurance), la participation au gala, et pour les compétitions, la location des justaucorps d'ensemble ainsi que la décoration des engins d'ensemble. Elle est encaissable à l'inscription et est NON remboursable.

Adhésion supplémentaire pour engagement individuel				3 €	3 €	Déjà inclus	Déjà inclus	
--	--	--	--	-----	-----	-------------	-------------	--

Cotisation trimestrielle	33 €	43 €	63 €	66 €	92 €	111 €	135 €	37 €
Cotisation annuelle	99 €	129 €	189 €	198 €	276 €	333 €	405 €	111 €

La cotisation est destinée à couvrir les frais d'enseignement.

Inscription globale annuelle	150 €	180 €	240 €	260 € hors engagement individuel	338 € hors engagement individuel	398 €	470 €	162 €
-------------------------------------	--------------	--------------	--------------	-------------------------------------	-------------------------------------	--------------	--------------	--------------

En cas de paiement des cotisations au trimestre, nous vous remercions de faire un chèque pour l'adhésion et trois autres chèques pour les cotisations, encaissables en trois fois (à l'inscription, début janvier et début avril au plus tard pour chacun des trimestres).

Réduction 2ème
inscription 20 €

Réduction 3ème inscription 50 €

Cours à l'essai 20 €

FACULTATIF COMPETITIONS				COMPETITION 1	COMPETITION 2	COMPETITION 3	COMPETITION 4	
Stage pendant vacances scolaires (pour 1 semaine)				25 €	25 €	25 €	25 €	
Achat engin si engagement individuel				OUI	OUI	OUI	OUI	
Location justaucorps individuel				5 €	5 €	5 €	5 €	